Fédération Tahitienne de Natation

Mandature 2015-2019

B.P 1794 – 98 713 Papeete – TAHITI – POLYNESIE FRANÇAISE
Tel./Fax/Répondeur : (689) 40 43 89 90 / Cell./Vini : (689) 87 24 85 39
federationtahitiennedenatation@gmail.com / N° TAHITI 281 220
Site internet : http://tahiti.ffnatation.fr

COMPTE-RENDU – Conseil Fédéral du 06 mars 2018.

INVITE(S) PRESENTS ET ABSENTS			
Présent(s) :	En qualité de membres du Conseil Fédéral : AGNIERAY Arthur, CHANGUES Moana, DELAFOULHOUZE Jean-Louis, FAVERGEAT Laurent, RAOULX Carol, SOMMERS Michel, TETUPAIA Jean-Luc, TOUMANIANTZ Vadim, VERMOREL Jean-Marc. Procuration(s) : TETAHIOTUPA Teiki pour SOMMERS Michel	**Absent(s) :**	AITAMAI Mara, AITAMAI Tania, DIAZ Jean, JEZEQUEL Céline, NG PAO Patricia, TEAMOTUAITAU Jean-Marie.
		Invités :	En qualité d'employés : CLAIREFOND Françoise, ROUX Sylvain
Heure de début : 17h45		Heure de fin : 20h00	
REDACTION ET DIFFUSION			
Tous les membres du Conseil Fédéral présents ou absents, Monsieur ROUX et Madame CLAIREFOND.			
Rédacteur :	TOUMANIANTZ Vadim	**Date :**	06/03/2018
ORDRE DU JOUR			
Représentation à l'ouverture de la séance : 9 membres présents. Le quorum étant atteint, la séance du conseil fédéral peut se tenir. 1- Propositions de la Commission Sportive (aménagement du calendrier en PJ) ; 2- Présentation de l'organisation des sections sportives pour la saison 2018/2019 ; 3- Tahiti Swimming Expérience 2 : point sur l'avancée du dossier (PJ) et proposition d'une organisation.			

ITEM	COMPTE RENDU
1	M. ROUX procède à la présentation des différentes modifications envisagées par la commission sportive (**cf PJ**). Le programme du Q1 sera mis en place de manière identique pour les Q2, avec participation des jeunes filles 13 ans (2005) et garçons 14 ans (2004). La proposition est validée à l'unanimité des membres présents. Il est proposé pour la compétition que les non-licenciés aient à payer leur licence. Compte-tenu des délais (il semble difficile de modifier la programmation à 4 jours de la compétition), l'idée sera conservée en mémoire, et pourra être mise en place l'an prochain. M. VERMOREL demande à ce qu'il soit noté qu'il y a une vraie problématique en termes de communication sur ce type de compétitions. M. ROUX répond qu'en ce qui le concerne, il n'a jamais procédé à de telles démarches en métropole. M. VERMOREL répond qu'en l'espèce, le milieu sportif n'est pas le même, qu'il suffit de comparer avec la Vahine Tri ou la Tahitienne, pour voir le nombre de gens qui sont « drainés » par l'évènement. Il est précisé que pour la prochaine étape d'eau libre il faudrait que la communication débute maintenant. M. SOMMERS indique qu'on s'appuie sur deux personnes, qui sont les ressources de la fédération, et qu'il faudrait qu'un état des lieux soit réalisé, et qu'on réfléchisse à réorienter les actions. Notamment, concernant les compétitions d'animations qui présentent un caractère de développement de l'action de masse (eau libre, masters, 6H, Tahiti Cup) soient mieux planifiées.

ITEM	COMPTE RENDU
	M. ROUX fait observer qu'il a tenté de lancer des réunions d'organisation qui n'ont rencontré aucun succès (il est très souvent seul). Eau libre du 14/04 : validé à Papearii (la proposition de la commission sportive de l'organiser en partenariat avec le Waterman est écartée : la FTN privilégie le développement du relationnel avec le CN Papearii qui est un club nouvellement constitué). Il est demandé à M. ROUX de solliciter l'organisateur du X Terra pour un éventuel partenariat. Tahiti Cup : le 100 NL est réservé aux nageurs avenirs titulaires du pass'compétition. La proposition est validée à l'unanimité des membres présents.
2	M. ROUX procède à la présentation de la nouvelle organisation envisagée (**cf PJ**). La proposition pour AMJ est validée à l'unanimité des membres présents. M. ROUX continuera à travailler sur le projet relatif au LPG (problématique de programme ne pouvant être établi en l'état des informations disponibles).
3	Il est acté que l'ensemble des documents de présentation du projet seront transmis aux membres du Conseil Fédéral. Il est acté que la FTN consultera 3 entreprises pour obtenir des devis comparatifs, sur la base d'un mail qui ne comprendra aucun des documents susvisés.

Le secrétaire de séance **Le Président**

TOUMANIANTZ Vadim **SOMMERS Michel**